

# DISPOSITIFS RECONFINEMENT COVID-19

**La CFE-CGC PSA RETAIL France vous INFORME**

**Notre Entreprise organise la « POURSUITE DE NOS ACTIVITÉS ! »**

La séance du CSE Central de ce jeudi 05 novembre 2020 portait, entre autres, sur une information/consultation relative à la mise en place de l'Activité Partielle pour validation auprès de la DIRECTRE.

**Le CSE Central s'est exprimé favorablement à l'unanimité.**

Le recours à ce dispositif concernera tous les services avec une organisation des périodes travaillées claires et précises notamment au sein des services VN et VO.

## **Concernant les activités de vente de véhicules aux particuliers :**

C'est conformément aux directives gouvernementales que **tous les show-rooms** sont (*pour le moment*), et jusqu'à la fin novembre **fermés au public**.

Le client en attente de son véhicule pourra dans le cadre du protocole COVID-19 en vigueur et sur rendez-vous, venir en prendre livraison (*comme le permet l'attestation de déplacement*).

**De fait, une grande partie de l'activité commerciale est impactée.**

Après avoir tiré les enseignements du premier confinement, la direction a fait le choix de conserver le lien avec les conseillers(-ères) afin d'éviter une période d'éloignement préjudiciable à tous.

Aussi, personne ne sera placé en à 100% en chômage partiel.

La volonté principale est de conserver la dynamique constatée sur le mois d'octobre en qualité et de garder un contact client via le digital.

Les organisations pourront être revues chaque semaine en fonction de l'évolution de la situation avec un délai de prévention raisonnable.

## **Les payplans sont suspendus en novembre**

La période chômée est indemnisée de la même façon qu'en début d'année (*de l'ordre de 84% du net, conventionnellement à 100% pour la catégorie cadre*).

Aux payplans (*périodes d'activités*) se substitue le paiement du mois à 90% calculé sur la période de référence des 12 derniers mois reconstitués.

Il s'agit là, d'un minimum considérant la possibilité sur des objectifs simplifiés déterminés en local d'atteindre 100 voir 110 %.

Une particularité néanmoins pour les vendeurs grands comptes en activité à 100% dont les objectifs seront recalculés à la baisse en rapport de ceux déterminés par les Marques.

## **Précisions sur les autres activités :**

Les dérogations sont reconduites pour les activités de réparations.

Cette activité sera donc adaptée aux besoins des clients et en fonction de la charge de travail.

Tous les 15 jours, une réévaluation sera réalisée afin d'adapter les effectifs des différents services.

Dans le parfait respect des Instances, les CSE extraordinaires locaux se sont déroulés.

Pour la CFE-CGC Frank TOUPET & François MICHALSKI



#Coronavirus :  
Protégez-vous  
et protégez les autres

